
Arrêté du Gouvernement de la Communauté française fixant la composition de la Commission de sélection et d'évaluation du délégué coordonnateur, de l'inspecteur général coordonnateur et des inspecteurs généraux

A.Gt 24-03-2022

M.B. 17-05-2022

Le Gouvernement de la Communauté française,

Vu le décret du 13 septembre 2018 portant création du Service général de pilotage des écoles et centres psycho-médico-sociaux et fixant le statut des directeurs de zone et délégués au contrat d'objectifs, article 46, § 3 ;

Vu le décret du 10 janvier 2019 relatif au Service général de l'Inspection, article 72, § 3 ;

Vu l'arrêté du Gouvernement de la Communauté française du 7 octobre 2015 fixant la composition de la Commission de sélection et d'évaluation créée à l'article 90 du décret du 8 mars 2007 relatif au Service général de l'Inspection, au Service de conseil et de soutien pédagogiques de l'enseignement organisé par la Communauté française, aux cellules de conseil et de soutien pédagogiques de l'enseignement subventionné par la Communauté française et aux statuts des membres du personnel du Service général de l'Inspection et des conseillers pédagogiques ;

Vu l'avis de l'Inspecteur des Finances, donné le 17 mars 2022 ;

Vu l'accord du Ministre du Budget, donné le 24 mars 2022 ;

Considérant qu'en vertu des articles 46, § 3 alinéa 3 du décret du 13 septembre 2018 et 72, § 3, alinéa 3 du décret du 10 janvier 2019 précités, une compensation financière peut être accordée aux membres experts ; que les experts externes désignés devront - pour remplir leur mission - se rendre disponibles pendant plusieurs jours ; qu'ils devront ainsi se soustraire à leur occupation professionnelle, avec les inconvénients que cela peut représenter ; qu'il paraît donc opportun de leur attribuer une compensation financière proportionnelle aux prestations effectuées dans le cadre des missions de la Commission de sélection et d'évaluation ;

Sur la proposition de la Ministre de l'Education ;

Après délibération,

Arrête :

Article 1^{er}. - Sont désignés en qualité de membres effectifs ou en qualité de membres suppléants de la Commission de sélection et d'évaluation du délégué coordonnateur, de l'inspecteur général coordonnateur et des inspecteurs généraux, ci-après dénommée «la Commission» :

Membres effectifs	Nom	Prénom	Qualités
Président	DAVID	Quentin	Directeur général de la Direction générale du Pilotage du système éducatif
Vice-président Fonctionnaire général - rang 16	AERTS-BANCKEN	Fabrice	Directeur général de la Direction générale de l'Enseignement obligatoire
Fonctionnaire général - rang 16+	CABARAUX	Freddy	Administrateur général de l'Administration générale de la Culture
Fonctionnaire général - rang 16	GILLIARD	Etienne	Directeur général de la Direction générale de l'Enseignement supérieur, de l'Enseignement tout au long de la vie et de la Recherche scientifique
Fonctionnaire général - rang 16	SALOMONOWICZ	Lisa	Directrice générale de la Direction générale des Personnels de l'Enseignement
Expert universitaire ou HE	DUPRIEZ	Vincent	Professeur à l'Université Catholique de Louvain
Expert universitaire ou HE	LAHAYE	Willy	Université de Mons
Expert universitaire ou HE	SCHILLINGS	Patricia	Université de Liège
Expert universitaire ou HE	ROMAINVILLE	Marc	Professeur à l'Université de Namur
Expert universitaire ou HE	DEMEUSE	Marc	Professeur à l'Université de Mons
Membres suppléants	Nom	Prénom	Qualités
Fonctionnaire général - rang 16+	LAITAT	Alain	Administrateur général de l'Administration générale du Sport
Fonctionnaire général - rang 16	YERNA	Sébastien	Directeur général de la Direction générale du Budget et des Finances
Fonctionnaire général - rang 16	POINT	Vincent	Directeur général de la Direction générale de la Fonction publique et des Ressources humaines
Fonctionnaire général - rang 16	PLASMAN	Olivier	Directeur général de la Direction générale de la Coordination et de l'Appui

Fonctionnaire général - rang16+	DEVIS	Valérie	Administratrice générale de l'Administration générale de l'Aide à la jeunesse
Expert universitaire ou HE	GALAND	Benoît	Professeur à l'Université catholique de Louvain
Expert universitaire ou HE	FAGNANT	Annick	Université de Liège
Expert universitaire ou HE	BIEMAR	Sandrine	Université de Namur
Expert universitaire ou HE	BAYE	Ariane	Université de Liège
Expert universitaire ou HE	DUFRANE	Denis	Directeur-Président de la Haute Ecole en Hainaut

Article 2. - M. Quentin DAVID, Directeur général, est désigné en qualité de Président de la Commission.

M. Fabrice AERTS-BANCKEN, Directeur général, est désigné en qualité de Vice-président de la Commission.

Article 3. - Lorsque la Commission examine les candidatures au mandat d'inspecteur général,

Mme Pascale GENOT, Inspectrice générale coordonnatrice remplace Mme Lisa SALOMONOWICZ, fonctionnaire générale.

Article 4. - Mme Souhaila AL MAHI, attachée, est désignée en qualité de secrétaire de la Commission.

Mme Nora YAHAOUI, attachée, est désigné en qualité de secrétaire suppléante de la Commission.

Article 5. - Conformément aux articles 46, § 3, alinéa 3, du décret du 13 septembre 2018, et 72, § 3, alinéa 3, du décret du 10 janvier 2019 précités, à moins qu'ils ne soient agents des Services du Gouvernement, les experts externes bénéficient, à charge de la Communauté française, d'une compensation financière se montant à :

- 1° 50 euros par réunion du jury hors audition ;
- 2° 107,9 euros forfaitaires par candidat auditionné.

Article 6. - L'arrêté du Gouvernement de la Communauté française du 7 octobre 2015 fixant la composition de la Commission de sélection et d'évaluation créée à l'article 90 du décret du 8 mars 2007 relatif au Service général de l'Inspection, au Service de conseil et de soutien pédagogiques de l'enseignement organisé par la Communauté française, aux cellules de conseil et de soutien pédagogiques de l'enseignement subventionné par la Communauté française et aux statuts des membres du personnel du Service général de l'Inspection et des conseillers pédagogiques est abrogé.

Article 7. - Le présent arrêté entre en vigueur le jour de sa signature.

Bruxelles, le 24 mars 2022.

Le Ministre-Président,
P.-Y. JEHOLET
La Ministre de l'Education,
C. DESIR